



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE FAVERGES-SEYTHENEX**

**Séance du 28 avril 2026**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué le 15 avril 2026 s'est réuni le 28 avril 2026 à 19 heures 00 en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Xavier BALLORAIN, Adjoint au Maire délégué aux affaires sociales, solidarité, santé.

**Nombre de membres en exercice : 14**

Présents : 10

Absent excusé avec procuration : 3

Absent excusé sans procuration : 1

Votants : 13

**Etaient présents :**

Mesdames Charlyne BINET, FLORENCE BOTALLA, Emmanuelle DAVIET, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Christiane OLLIER-SAUZEA, Ilda ROVELLI, Nathalie SURY.

Messieurs Jean-Jacques AQUILINA, Xavier BALLORAIN, Philippe STRAPPAZZON.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :**

Monsieur Yves CREPEL a donné pouvoir à Monsieur Philippe STRAPPAZZON.

Madame Anne-Marie BERNARD a donné pouvoir à Monsieur Xavier BALLORAIN.

Madame Irène GURRAL a donné pouvoir à Madame Charlyne BINET.

**Était absent excusé :**

Monsieur Dominique FAVROT.

Madame Christiane OLLIER-SAUZEA a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET**

**N° 03.26**

**ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

Monsieur Xavier BALLORAIN, Adjoint au Maire délégué aux affaires sociales, solidarité, santé, expose qu'en vertu de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration doit procéder, dès son installation, à l'élection en son sein d'un Vice-Président.

Celui-ci a pour mission de suppléer le Président pour assurer le bon déroulement des séances du Conseil d'Administration. Il peut également recevoir des délégations de compétences du Conseil d'Administration sur certaines matières ainsi que des délégations de pouvoir de signature du Président.

Monsieur Xavier BALLORAIN propose sa candidature comme Vice-Président et demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à l'élection du Vice-Président à bulletins secrets.

Après dépouillement des votes, les résultats sont les suivants :

Dépouillement du scrutin

Votants : 13

Nombre de votants : 13

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 13

Monsieur Xavier BALLORAIN ayant obtenu 13 voix est élu vice-Président et est immédiatement installé.

**Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration,**

- d'élire Monsieur Xavier BALLORAIN Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.
- d'autoriser le Président, ou toute personne dûment autorisée, à mettre en œuvre la présente délibération.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- ✎ Elit Monsieur Xavier BALLORAIN Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale ;
- ✎ Autorise le Président, ou toute personne dûment autorisée, à mettre en œuvre la présente délibération.



La secrétaire de séance,

Christiane OLLIER-SAUZEA



Le Président

Monsieur Yves CREPEL



Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le : 07 MAI 2026

Et publication ou notification

Du : 07 MAI 2026

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.